

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**
VB - SO

INSTRUCTION DE SERVICE

409LM 10/30
VB 122e

n° 4

Paris, le 16 Septembre 1942.

**EQUERRE DE CALAGE
TALONNABLE**

SOMMAIRE

1. — BUT.
2. — DESCRIPTION.
3. — FONCTIONNEMENT.
4. — EMPLOI.
5. — CONDITIONS D'UTILISATION.
6. — PLANCHE.

EQUERRE DE CALAGE TALONNABLE

1. — **BUT.** — L'équerre de calage talonnable a pour but :
 - a) d'effectuer la manœuvre d'un aiguillage et le calage de la lame d'aiguille au collage ;
 - b) de permettre, sans avarie, la prise en talon de l'aiguillage, sur une direction autre que celle pour laquelle il se trouve disposé.

2. — **DESCRIPTION.** — Cet appareil se compose :

- a) d'une équerre à 3 attaches (1) compris bâti en fonte et axe d'articulation. Le bâti est fixé par boulons (6) sur une ferrure-support (5) solidement assujettie par tirefonds de 26 x 120 (14) sur les deux premières traverses, côté pointe, des aiguilles;
- b) d'une tringle de manœuvre (8), variable avec les transmissions utilisées, dont une partie seulement : chape avec bout à souder, est à fournir avec l'équerre de calage talonnable. La chape est reliée, par axe d'articulation, au bras médian de l'équerre;
- c) de deux biellettes (4) articulées, d'une part, aux bras extrêmes de l'équerre et, d'autre part, à des pattes d'articulation (10) fixées aux aiguilles.

Les deux bras extrêmes de l'équerre sont disposés de façon telle que l'aiguille collée contre le rail se trouve calée; les deux axes de la biellette qui relie cette lame d'aiguille à l'équerre et l'axe d'articulation de cette équerre sont sensiblement en ligne droite.

Ce dispositif se substitue à la première tringle d'écartement. La deuxième tringle d'écartement est remplacée par une tringle d'écartement spéciale (9) articulée de part et d'autre (12), à des pattes d'articulation (11) à tron ovalisés. La troisième tringle d'écartement est supprimée.

3. — **FONCTIONNEMENT.** — Pour le renversement de l'aiguillage, la tringle de manœuvre (8) agit sur l'équerre à 3 attaches (1) et opère la manœuvre en trois temps :

- 1^{er} temps : décalage de la lame au collage et entraînement de la lame entre-baillée;
- 2^e temps : entraînement des deux lames;
- 3^e temps : entraînement de la lame précédemment au collage et calage de l'autre lame.

En cas de talonnage, la lame entre-baillée, attachée la première par le bout des roues, se déplace et fait tourner l'équerre à 3 attaches produisant ainsi le décalage de la lame collée contre le rail.

Par suite de la disposition de l'équerre (1) et des biellettes (4), les deux lames de l'aiguillage n'ont pas un mouvement synchrone. Le mouvement relatif des deux lames l'une par rapport à l'autre est permis grâce à l'ovalisation des trous des pattes d'articulation (11).

4. — **EMPLOI.** — L'équerre de calage talonnable est employée pour la manœuvre à pied d'œuvre ou à distance des aiguilles devant être calées pour la prise en pointe et pouvant être talonnées.

5. — **CONDITIONS D'EMPLOI.** — Ce dispositif peut être manœuvré :

- soit à pied d'œuvre par leviers isolés à contrepois ou par leviers isolés à crans,
 - soit à distance par transmission rigide ou funiculaire.
- a) Commande à pied d'œuvre par un levier talonnable Saxby à contrepois (ou à ressort).

Le levier est relié directement à l'équerre à 3 attaches par l'intermédiaire d'une tringle de manœuvre rigide.

Au talonnage, l'aiguille et le levier se renversent.

b) Commande à pied d'œuvre par un levier à contrepois rivé.

Le levier est relié directement à l'équerre à 3 attaches par l'intermédiaire d'une tringle de manœuvre rigide.

Après talonnage, le levier ramène automatiquement l'aiguillage à sa position normale.

c) Commande à pied d'œuvre par un levier à crans.

Le levier étant immobilisé dans ses deux positions extrêmes il est nécessaire, pour permettre le talonnage, d'intercaler une tringle élastique tubulaire, entre le levier et l'équerre à 3 attaches.

Après talonnage, la tringle élastique ramène automatiquement l'aiguillage à la position donnée par le levier.

d) Commande à distance par transmission rigide.

Comme dans le cas précédent (c), il est nécessaire d'intercaler une tringle élastique tubulaire entre la transmission et l'équerre à 3 attaches. De plus, pour éviter, au cours des talonnages, les chocs sur la transmission et le levier de manœuvre, il est utile de prévoir un dispositif de calage de la transmission. Ce dispositif peut être constitué par une équerre de calage rudimentaire placée entre la transmission et la tringle élastique. L'équerre de calage rudimentaire et la tringle élastique tubulaire peuvent être remplacées par un appareil de calage Perdrizet.

Après talonnage, la tringle élastique tubulaire (ou le ressort de l'appareil Perdrizet) ramène l'aiguillage à la position donnée par le levier.

e) Commande à distance par transmission funiculaire.

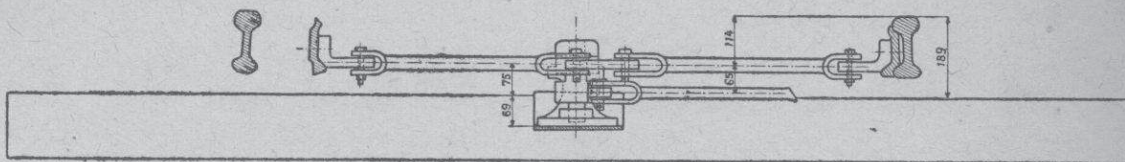
Il convient de réaliser les dispositions indiquées en d) : tringle élastique entre l'équerre à 3 attaches et la transmission, dispositif de calage (poutre de calage rudimentaire ou poutre « pince de homard ») entre la tringle élastique et la transmission.

Après talonnage, la tringle élastique ramène l'aiguillage à la position donnée par le levier.

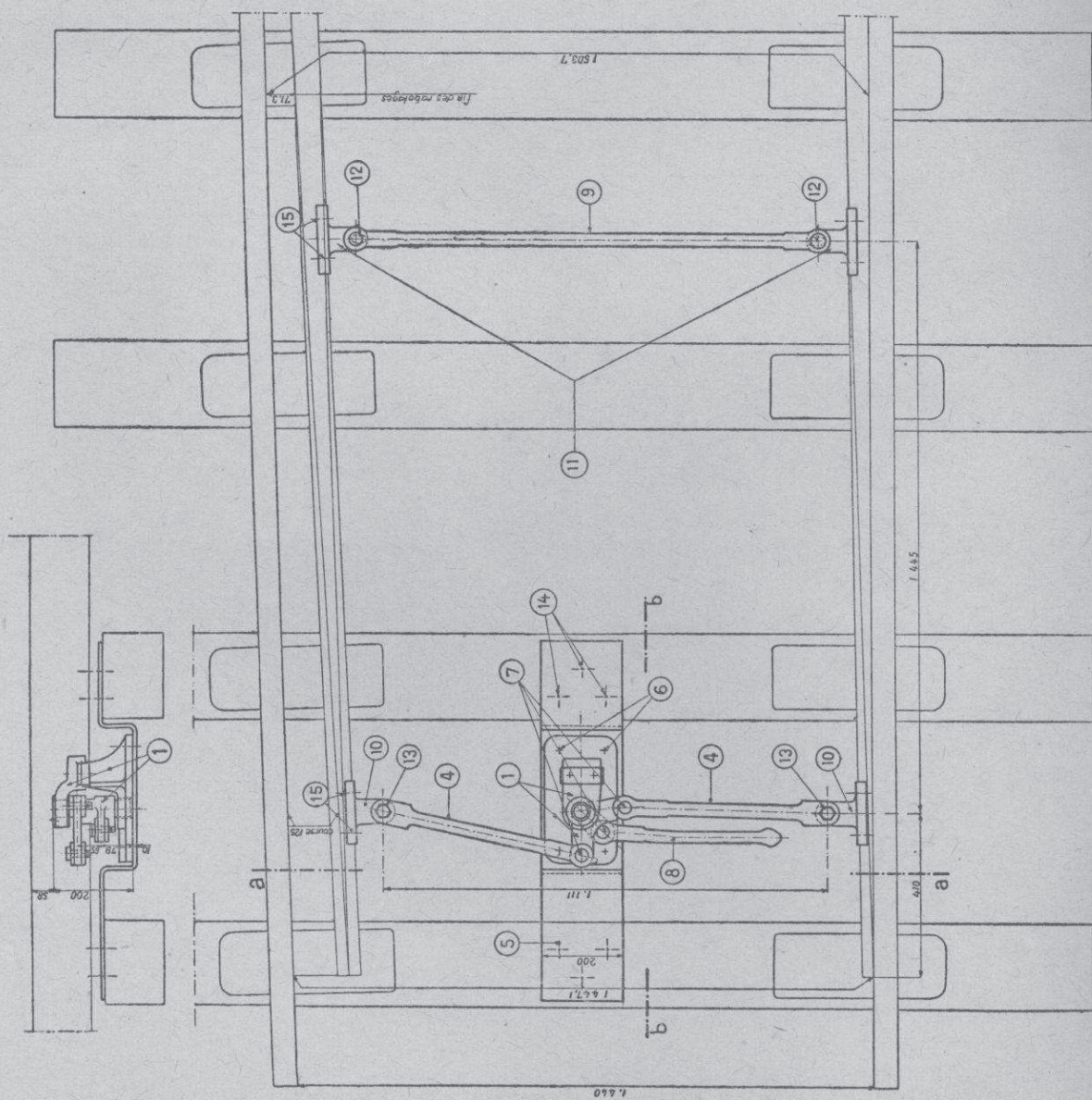
P^r le Chef du Service
de la Voie et des Bâtimens,

BLONDEL.

Coupe aa



Coupe bb



409LM 10/31

B

SOCIÉTÉ
NATIONALE
des
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

NOTICE TECHNIQUE

VB 122 e

N° 1

Le présent tirage annule et remplace celui du 20 décembre 1962 (*) ainsi que la note provisoire du 20 janvier 1964.

Des extraits de la présente notice sont publiés à l'usage :
1°) des brigades de la voie (indices 33-34) (**).
2°) de certains agents SE (extrait A) (indices 530-531-534) (**)
(inséré dans le memento SE).
3°) des agents d'exécution SM (extrait B) (indices 541-542) (**)
(inséré dans le memento SM pour l'indice 542).

Paris, le 31 décembre 1965.

SIGNALISATION ET INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ MÉCANIQUES

APPAREILS DE SÉCURITÉ

**VERROUS " CARTER-COUSSINET "
A MANŒUVRE DÉPENDANTE**

SOMMAIRE

DISTRIBUTION	
VB	—
1	—
20 - 25	—
31 - 32	—
41 - 41 bis - 43 bis	—
51 - 52	—
540	—
57 - 58	—
61 - 62	—

RECTIFICATIFS

CHAPITRE 1
Dispositions
générales

Article 1	Objet de la notice	1
Article 2	Principe	1
Article 3	Caractéristiques générales	1
Article 4	Différents types de verrous	2
Article 5	Utilisation des verrous	2

CHAPITRE 2
Verrous
Carter-coussinet
pour appareils
de voie 46 kg
ou 50 kg
et course
140 mm

SOUS-CHAPITRE 1		
Verrous 1958 course 140 mm		
PARAGRAPHE 1	Article 6 — Généralités	3
PARAGRAPHE 2 Verrous I 58	Article 7 — Description	4
	Article 8 — Fonctionnement	6
PARAGRAPHE 3 Verrous J 58	Article 9 — Montage	7
	Article 10 — Description, fonctionnement, montage	12
PARAGRAPHE 4 Verrous K 58	Article 11 — Description, fonctionnement, montage	14
PARAGRAPHE 5	Article 12 — Verrou L 58	14

(*) Le présent tirage diffère du précédent par l'introduction des indications relatives aux verrous 1958 course 115 et les prescriptions relatives aux opérations d'entretien incombant au Service EX.

(**) Les parties du texte reprises dans les extraits sont signalées en marge de la présente notice par :
un trait noir vertical continu pour l'extrait A ;
des tirets verticaux pour l'extrait B et l'extrait à l'usage des brigades de la voie.